

LA LETTRE

DE LA DRDJSCS AUVERGNE-RHÔNE-ALPES

DIRECTION RÉGIONALE ET DÉPARTEMENTALE
DE LA JEUNESSE, DES SPORTS ET DE LA COHÉSION SOCIALE

Jeunesse

Sport

Cohésion
sociale

Emploi
Formation
Concours

LA PLACE DES ACTIVITÉS PHYSIQUES ET SPORTIVES DANS LES CONTRATS DE VILLE ET DE RURALITÉ



CONTEXTE...

L'étude lancée en juin 2018 s'inscrit dans le cadre du schéma régional de développement du sport, les objectifs étaient de mieux comprendre l'intégration des APS dans les contrats de ville et de ruralité sur la région et d'identifier les clefs d'une meilleure prise en compte.

Réalisé par le cabinet Pluricité, ce travail s'est appuyé sur une recherche documentaire, l'analyse de tous les contrats de la région à l'aide d'une grille de lecture dédiée et deux enquêtes auprès des territoires signataires de contrats afin de comparer le contenu de ces contrats avec leur réalité et de prioriser des pistes d'intégration des APS dans ces contrats.

En août 2018, on recensait 45 contrats de ville et 63 de ruralité signés en Auvergne-Rhône-Alpes, 22 territoires cumulant les deux types de contrats. L'étude a été réalisée avant la circulaire interministérielle d'avril 2019 « sports-villes-inclusion » prévoyant l'intégration du sport dans les contrats de ville.

DRDJSCS Auvergne-Rhône-Alpes
Mission d'appui au pilotage
Courriel : eric.rutault@jscs.gouv.fr
245, rue Garibaldi
69422 Lyon cedex 03
Site internet : www.auvergne-rhone-alpes.drjcs.gouv.fr
Crédits photo : Istockphoto

DIRECTION RÉGIONALE ET DÉPARTEMENTALE
DE LA JEUNESSE, DES SPORTS ET DE LA COHÉSION SOCIALE



PRÉFET
DE LA RÉGION
AUVERGNE-
RHÔNE-ALPES

Le sport partiellement intégré dans les contrats de ville

Les deux-tiers des contrats de ville reposent sur des diagnostics, mais qui s'avèrent très incomplets, les acteurs du sport étant peu impliqués et la rédaction essentiellement axée sur la cohésion sociale.

Les services des sports des villes, interlocuteurs incontournables des acteurs du sport ne sont pas investis sur le cadre du contrat de ville qui de son côté est porté à l'échelle intercommunale. Seuls 11% des contrats ont une approche stratégique du sport.

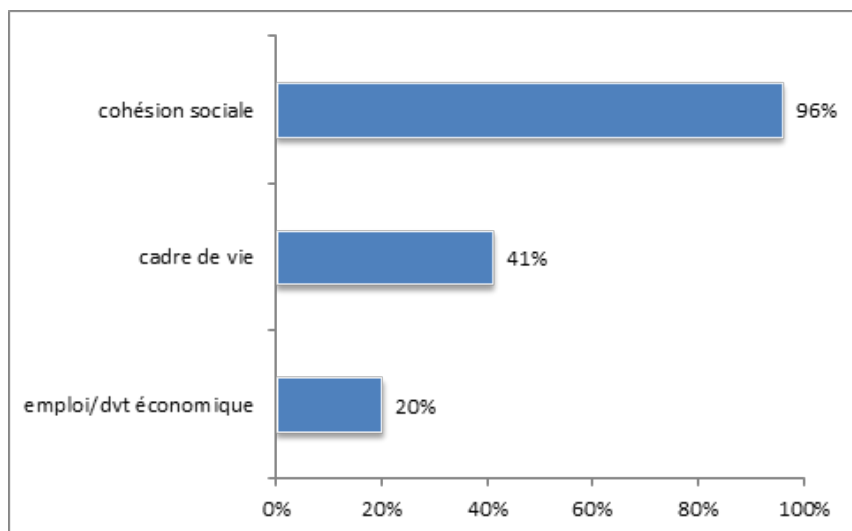
Les APS sont toutefois utilisées comme support pour atteindre d'autres objectifs tels que l'inclusion sociale ou la santé. Les trois-quarts des contrats comprennent des fiches-actions sur le sport, essentiellement sur l'inclusion sociale des jeunes, la santé, la discrimination genrée et l'accessibilité aux équipements.

Le sport est essentiellement traité dans le pilier "cohésion sociale", peu présent dans celui du "cadre de vie" et quasiment absent du pilier "emploi – développement économique".

Le sport reste faiblement porté, un référent "sport" n'étant identifié que pour un tiers des contrats, un contrat sur dix intégrant un groupe de travail dédié. Les deux-tiers des territoires estiment que le nombre d'actions "sport" est faible au regard des enjeux et les trois-quarts souhaitent renforcer la place du sport dans leurs contrats.

Pour les EPCI qui les mettent en place, les actions en lien avec le sport ont toutefois permis de développer de nouveaux partenariats, de renforcer la pratique d'une APS, notamment par le développement de la pratique féminine et la captation de nouveaux publics, de mieux connaître le tissu associatif et reconnaître leur rôle social structurant de proximité.

Pourcentage des contrats de ville intégrant le sport par pilier



Interprétation :

seuls 20% des contrats de ville ont intégré le sport dans le pilier "emploi/développement économique"



Le sport souvent limité aux infrastructures dans les contrats de ruralité

Les diagnostics sur le sport ne sont pas satisfaisants, seulement 11% des contrats ont associé les acteurs sportifs et un quart s'est appuyé sur des données quantitatives.

Les contrats de ruralité traitent quasiment tous de sport, essentiellement via des enjeux d'attractivité (souvent liés au tourisme), de mobilités et de cohésion sociale. Les infrastructures sont au cœur des objectifs et des projets (pour les ¾ des contrats).

Le travail engagé s'appuie très peu ou pas sur un pilotage de l'entrée sport (pas de groupe de travail, très peu de référents).

Les contrats de ruralité s'intéressent moins aux défis sociétaux que le sport peut aider à relever qu'à la pratique sportive en tant que telle et à ses conditions.

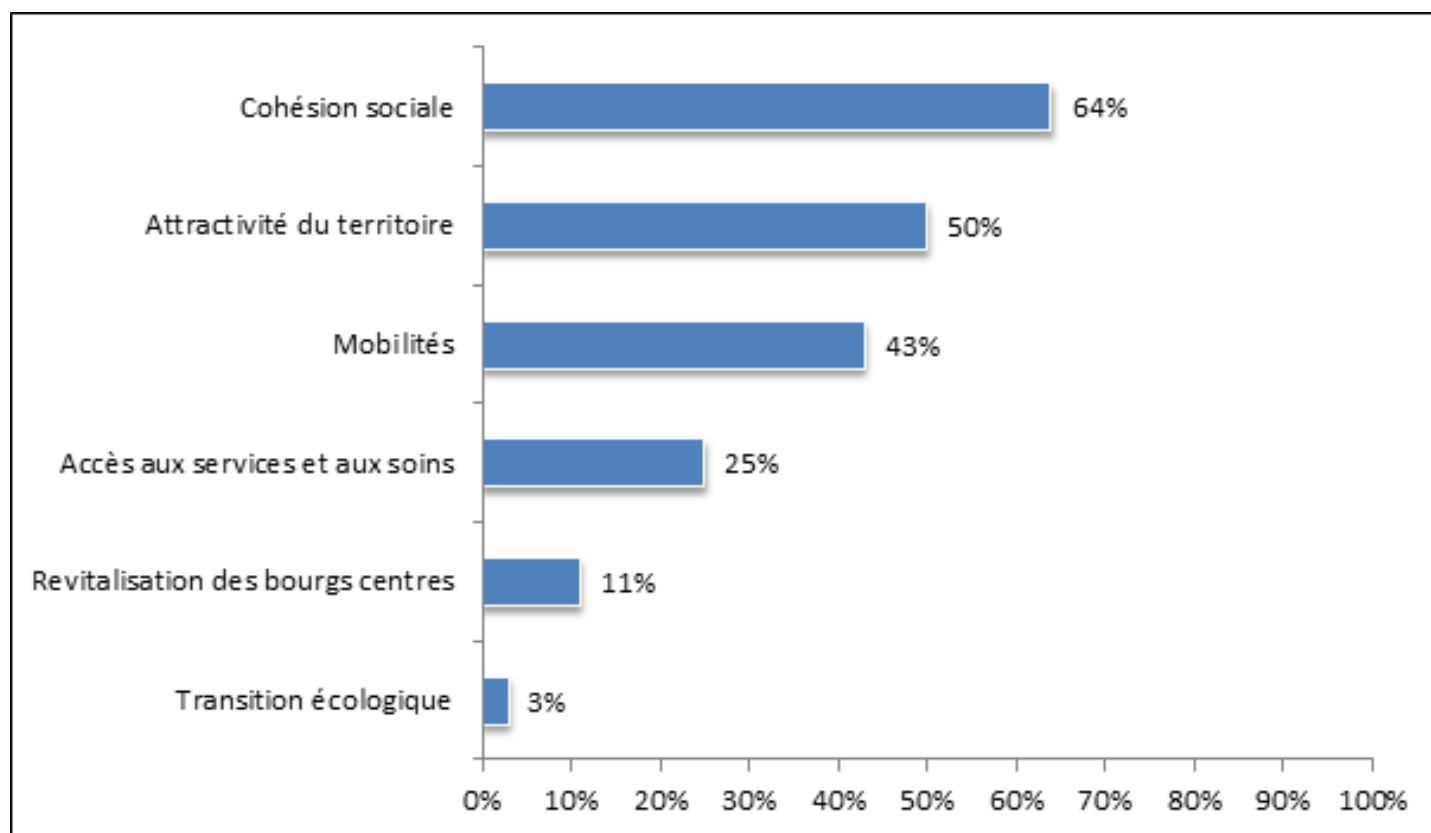
Les territoires identifient des avancées sur l'amélioration de

l'offre sportive, le développement de la pratique sportive et l'optimisation des ressources publiques.

La moitié d'entre eux compte renforcer la place du sport dans les projets d'investissement du territoire, le sport étant déjà la thématique la plus financée dans les contrats de ruralité de la région (208 millions d'euros, soit 17% du montant des investissements prévus pour la période 2017-2020).

Les principaux facteurs bloquants à une meilleure prise en compte du sport dans les contrats sont des priorités politiques orientées, le manque de connaissance des initiatives existantes et réussies, la difficulté d'impliquer les acteurs du sport, l'absence de dynamique territoriale du sport et le manque de transversalité (entre services, entre échelles communale et intercommunale).

Pourcentage des contrats de ruralité mentionnant le sport par volet



Interprétation :

seuls 3% des contrats de ruralité ont intégré le sport dans le volet "transition écologique".

Les pistes privilégiées pour une meilleure intégration des APS dans les contrats

Bien que reposant sur des cadres différents, les territoires qu'ils soient en contrat de ville ou de ruralité représentent des tendances et des problématiques qui se rejoignent et qui visent souvent l'évolution des pratiques, les freins et leviers s'y rapportant ou encore l'organisation territoriale du sport.

Ainsi, des besoins émergent en matière d'intégration d'une réflexion territoriale "sport", de dynamique partenariale, de mise à disposition de ressources et de capacité à développer la "surface" du sport.

Les pistes d'intégration des APS dans les contrats peuvent se décliner sous cinq enjeux :

1/ Connaissance

- Identification et mise en réseau d'acteurs locaux intéressés pour améliorer la prise en compte des APS dans les Contrats ;
- Amélioration de l'accessibilité des données statistiques existantes (équipements, licences, vie associative notamment) ;
- Conduite de diagnostic territorial sportif à l'échelle intercommunale ;

2/ Stratégie

- Définition d'orientations territoriales pour l'accessibilité à la pratique sportive et l'articulation des APS aux dynamiques des territoires (tourisme, déplacements, environnement, ...) ;
- Implication renforcée des acteurs sportifs associatifs dans les instances et dynamiques partenariales des Contrats ;

3/ Animation

- Identification de référent territorial sport à l'échelle des Contrats (vision transversale des APS, coordination - circulation de l'information, mise en place de temps d'échanges collectifs...)
- Mise en place de groupes de travail "Sport et QPV" et / ou "Sport et ruralité" chargés de conforter la place du sport dans les Contrats et de suivre et d'alimenter une feuille de route partagée ;

4/ Ressources et outillage

- Mise en place d'un guide des aides et dispositifs existants ;
- Mise à disposition pour les territoires de ressources techniques et pratiques ayant vocation à les guider et à les accompagner dans l'évolution des Contrats : ressources documentaires, conseils techniques, rencontres d'échange et partage d'expériences... ;
- Mise en place d'un tarif social pour soutenir la prise de licences par des publics cibles ;

5/ Modalités de soutien des contrats

- Mise en place d'appels à projets dédiés "Sport et quartier prioritaire" et / ou "Sport et ruralité" pour encourager l'émergence de nouveaux projets ;
- Augmentation des enveloppes et du nombre de projets déposables du Contrat de ruralité.



POUR EN SAVOIR PLUS

Vous pouvez contacter la mission d'appui au pilotage : drdjcs-ara-stats@jcs.gov.fr

Vous pouvez aussi télécharger cette lettre ainsi que le rapport final de cette étude sur le site de la DRDJSCS Auvergne-Rhône-Alpes :

www.auvergne-rhone-alpes.drdjcs.gov.fr, rubrique Observation.